



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 29 JANVIER 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-05

❖ Présents :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Hélène Baptiste (en visio), Laëtitia Bourjat, Sylvie Dubois, Georges Fangier, Christian Féroussier, Jean-Manuel Garrido (en visio), Sandrine Genest (en visio), Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce, Marc-Antoine Quenette (en visio), René Sabatier (en visio), Matthieu Salel, Laurent Ughetto (en visio), Jean-Paul Vallon,

➤ Membres avec voix consultative :

Colonel Vincent Honoré, Colonel Laurent Courtial, Capitaine Jean-Louis Chaze, Lieutenant Contesse Sébastien, M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire, Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Médecin-chef Gérard Millier, Mme Carole Rouveure.

➤ Autres membres de droit :

Mme Sophie Élizéon, préfète de l'Ardèche

❖ Excusés :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs, Thierry Avouac, Cécile Dubois, Sylvie Gaucher, Jean-Yves Meyer, Martine Ollivier, Ronan Philippe, Ingrid Richioud, Françoise Rieu-Fromentin, Christophe Vignal, Michel Villemagne.

➤ Membres avec voix consultative :

Adjudant Nicolas Fogeron, Capitaine Jérôme Ployon, Capitaine Didier Zen

➤ Autres membres de droit :

M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de Privas de la DDFIP

❖ Procurations :

Mme Françoise Rieu-Fromentin à Mme Laetitia Bourjat.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie Dubois

Objet : Modification du tableau des effectifs : suppression et création de postes

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021,

de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche sont créés par l'organe délibérant de l'établissement Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Vu l'organigramme du SDIS de l'Ardèche,

Considérant que, pour la filière administrative, un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe est vacant à la suite de la mutation d'un agent depuis le 1^{er} octobre 2024, et que dans le cadre du jury de recrutement du poste de chargé de la commande publique, la candidature d'un agent au grade d'attaché territorial a été retenue.

Considérant que, pour la filière technique, dans le cadre de la démission d'un agent du grade d'adjoint technique, affecté sur un poste de technicien chargé du développement et du suivi du système d'information, un avis de vacance a été lancé et ouvert aux contractuels de la catégorie B, au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, à temps complet.

Considérant qu'à défaut de fonctionnaire, ce poste pourra être pourvu par un contractuel en application des dispositions de l'article 1332-8 2^o du code général de la fonction publique.

Considérant que les fonctions du poste consistent à procéder à l'administration, au suivi et à l'interface des logiciels métiers du système d'information du SDIS, développer et déployer les applicatifs spécifiques des services, notamment opérationnels.

Considérant que, pour la filière technique et dans le cadre de la réussite de l'examen professionnel d'ingénieur, un agent au grade de technicien principal de 1^{ère} classe a été inscrit sur liste d'aptitude.

Considérant que la valeur professionnelle et la fiche de poste de cet agent justifient pleinement sa nomination au grade d'ingénieur.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation du tableau des effectifs.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

→ de la suppression de :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2025

→ de la création de :

- 1 poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} mars 2025

Suppression			Création			N° de poste
<u>Grade</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	<u>Grade</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	Attaché territorial	A	1	210-ADM-A

→ de la suppression de :

- 1 poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} février 2025

→ de la création de :

- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2025

Suppression			Création			N° de poste
<u>Grade</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	<u>Grade</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	
Adjoint technique	C	1	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	229-TECH-B

→ de la suppression de :

- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} février 2025

→ de la création de :

- 1 poste d'ingénieur territorial à compter du 1^{er} février 2025

Suppression			Création			
<i>Grade</i>	<i>Cat</i>	<i>Nombre</i>	<i>Grade</i>	<i>Cat</i>	<i>Nombre</i>	<i>N° de poste</i>
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	Ingénieur territorial	A	1	272-TECH-A

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat